

Corporation de développement communautaire de la Pointe -région Est de Montréal

# **Opinion sur l' « itinérance » et cohabitation sociale à Montréal**

Réflexions de la communauté pointelière et montréalaise

## Préambule

La Corporation de développement communautaire (CDC) de la Pointe - région Est de Montréal a pour mission d’initier, de renforcer et de soutenir le développement communautaire sur le territoire de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est. Elle s’assure ainsi de la participation active du mouvement communautaire au développement socio-économique de son milieu.

La CDC a également reçu le mandat d’animer la table de quartier sur le territoire de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est (PATME). La table de quartier est une instance locale de concertation intersectorielle et multiréseau en développement social. Elle a pour objectif de contribuer à l’amélioration des conditions et du cadre de vie des populations locales.

## Situation sur le territoire de PATME

L’itinérance est un phénomène qui prend de l’ampleur au Québec, affectant toutes les régions, y compris la grande région de Montréal, où elle est particulièrement présente. Le Grand Montréal, où se concentre majoritairement l’itinérance visible, connaît depuis plusieurs années une exacerbation de ce phénomène. Selon deux comptages effectués à Montréal, respectivement en 2018 et 2022, le nombre de personnes vivant dans la rue aurait augmenté de manière spectaculaire, soit une hausse de 33 % (MSSS 2022, p. 6)<sup>1</sup>. Cette augmentation s’explique par une combinaison de facteurs économiques, sociaux et structurels. La crise du logement et l’augmentation des loyers rendent l’accès à un logement abordable de plus en plus difficile, tandis que l’inflation et la précarité économique aggravent la situation des personnes vulnérables.

La hausse du nombre de personnes en situation d’itinérance (PSI) s’observe maintenant, tant dans les zones centrales bien dotées en ressources que dans les quartiers périphériques.

La Pointe de l’île, comme d’autres secteurs montréalais excentrés, présente une croissance de l’itinérance visible sur son territoire. À l’été 2023, 29 signalements ont été rapportés par diverses sources, dont des citoyen·ne·s, des organismes communautaires, l’arrondissement RDP-PAT et le SPVM. Cette tendance s’est poursuivie en 2024, avec des signalements de campements dans l’arrondissement RDP-PAT.

Dans la dernière année, plusieurs actrices et acteurs de la communauté de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est se sont penchés sur cet enjeu émergent, afin de mieux comprendre notre réalité locale et mettre en place des initiatives en conséquence.

À travers deux projets de recherche-action (projet *Un logement pour Toit* en 2022-2024 et projet *Main dans la main* en 2024), nous avons pu brosser un premier portrait de notre situation locale en matière d’itinérance ou à risque, tout en développant des initiatives d’intervention et de prévention (développement du réseau de collaboration, intervention de proximité/de rue,

---

<sup>1</sup> MSSS (2022). L’itinérance au Québec – deuxième portrait. Québec : MSSS. En ligne : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-auquebec/troisieme-portrait-itinerance/>.

halte-chaleur, soutien communautaire en logement). Deux projets de ressource en logement avec soutien communautaire sont actuellement en incubation.

## **Réflexions de la communauté pointelière et montréalaise sur la cohabitation sociale dans les espaces publics**

Le 18 février 2025, nous avons accueilli nos membres et partenaires à l'une de nos grandes rencontres de la Table de développement social (TDS) pour échanger sur notre vision et nos préoccupations sur ce phénomène. Cette rencontre a permis d'échanger avec la chercheuse Céline Bellot, chercheuse en travail social à l'Université de Montréal, et les organismes de terrain pour affiner notre compréhension collective de l'enjeu de l'itinérance et de notre réalité sur le territoire. L'objectif était aussi de construire une vision partagée sur cet enjeu social et de positionner concertée sur la cohabitation sociale dans les espaces publics.

En ce sens, il est incontestable qu'un long chemin reste à parcourir. Tout d'abord, au niveau de la perception et de la réalité à l'égard des résident·e·s non-domicilié·e·s. Ce terme est intentionnellement choisi puisqu'il a été question autour des échanges qu'il y ait un travail à faire sur la perception collective que nous avons sur ces personnes. Elles sont des citoyen·ne·s au même titre qu'une personne domiciliée. Ce parcours de vie, qui comporte une multitude de facteurs complexes et multiformes, touche divers groupes de la société (jeunes, aînés, personnes immigrantes, femmes, familles, etc.). Ce qui fait que cela pourrait arriver à n'importe qui. C'est pour cette raison que nous considérons que la question de "cohabitation" doit plutôt être inversée et de questionner plutôt notre seuil de tolérance collectif à la différence. Pour favoriser une cohabitation harmonieuse, il est crucial de prêter attention aux besoins des autres et de s'entraider. Cela peut commencer par renouveler nos choix sémantiques lorsqu'on adresse le phénomène.

Dans le même ordre d'idées, il est normal que la population ressente un malaise et de l'inconfort face à cette situation. Les conflits dans l'espace public, la malpropreté de celui-ci, les perceptions d'insécurité, les sollicitations dérangeantes et le sentiment d'impuissance sont assurément des irritants qui font naître les peurs et l'appréhension. Cela nous a conduits à nous demander quelle est la compréhension du public des démarches en cours et si celui-ci réalise l'ampleur des défis structurels liés à la précarité du logement et à la mise en place de projets. Par exemple, notre territoire a une particularité bien à lui : on y trouve plusieurs ressources en santé mentale. Les bénéficière·s de ces ressources ont certains comportements pouvant être associés aux personnes non-domiciliées. Il s'agit principalement d'errance dans l'espace public, mais ces personnes sont prises en charge par des organismes et elles ont un lieu de résidence. Des amalgames apparaissent et se cristallisent dans l'esprit de la population. Illustrant une fois de plus la méconnaissance due à un besoin d'éducation, d'une situation émergente. Il pourrait être intéressant d'explorer comment inclure directement les citoyen·ne·s domicilié·e·s et les commerçant·e·s ou tout autre membre de la société à être partie prenante de la solution.

Par ailleurs, comme territoire qui ne possède pas de ressources dédiées en itinérance, nous appelons à un meilleur soutien de la Ville de Montréal et du gouvernement provincial en matière d'accompagnement et de financement. Nos partenaires à l'arrondissement sont plus qu'aidants et nous soutiennent dans leurs champs de compétence. Nous pensons toutefois que nous pourrions faire mieux et plus avec davantage de soutien. Nous sommes par exemple dans l'impossibilité d'offrir présentement un espace d'accueil digne pour ces personnes. Elles n'ont donc bien souvent pas le choix de se rapprocher des ressources des quartiers voisins ou centraux. En plus de compliquer la cohabitation dans ces quartiers, cela a pour impact de les déraciner de leur milieu et de leur cercle social et d'aide. Comme n'importe qui, les liens de confiance ne s'établissent pas spontanément, particulièrement pour des personnes qui ont un chemin de vie complexe.

Nous aimerions aussi soulever une inquiétude qui, bien qu'elle ne soit pas de la compétence municipale, mérite tout de même d'être nommée. Il s'agit des discussions à l'Assemblée nationale du Québec sur l'imposition d'une zone d'exclusion des écoles pour les réfugiés et les centres de consommation de drogues sous supervision. Nous estimons qu'il serait pertinent d'engager une discussion approfondie avec les acteurs de terrain afin d'éviter l'imposition de solutions standardisées ne tenant pas compte des spécificités locales. Les réalités territoriales, notamment en matière d'aménagement, doivent être prises en considération. Par exemple, le fait qu'un boulevard coupe le lien physique entre la ressource et l'institution scolaire se doit d'être considéré. Il serait donc plus judicieux de collaborer avec les instances locales afin de co-construire des solutions adaptées aux particularités de chaque milieu.

Les réflexions précédemment mentionnées mettent en lumière la nécessité de développer des réponses adaptées aux réalités locales et de s'appuyer sur les forces du milieu. Pour éviter des solutions inadaptées des besoins du terrain ou qui viennent dédoubler ce qui existe déjà, nous insistons sur l'importance de :

- **Construire avec le tissu communautaire local** : les organismes communautaires et les tables de quartier possèdent une expertise précieuse sur les enjeux vécus et les solutions possibles. Il est essentiel de les inclure activement dans l'élaboration des stratégies d'intervention et de prévention.
- **Miser sur la prévention** : plutôt que de répondre uniquement aux crises, il est fondamental d'agir en amont pour soutenir ce groupe de la population. Cela passe par un meilleur accès au logement, aux soins et aux services de proximité.
- **Éviter le dédoublement des efforts** : une meilleure coordination entre les différentes instances et une reconnaissance du travail déjà accompli sur le terrain permettront d'optimiser les ressources et d'assurer une réponse plus cohérente aux besoins du territoire.

Une approche territorialisée, concertée et respectueuse des dynamiques locales, est essentielle pour construire des solutions durables et favoriser une cohabitation harmonieuse au sein des communautés.